



Mardi 27 mai 2008

Conseil municipal du 7 avril 2008 Principales décisions

Service de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Rapport d'activité 2007

L'article L 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire présente, chaque année, au Conseil municipal, un rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce document informatif prévu par la loi est également un outil de gestion mettant en exergue tous les aspects techniques et financiers des ces services.

Ce rapport sera complété en cours d'année par, le rapport annuel 2007



établi par la DDASS, le rapport 2007 du syndicat mixte des eaux du Breuchin et le rapport annuel 2007 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

Ce document très complet peut être consulté sur notre site Internet www.vi-va.fr.

Quelques exemplaires sont également disponibles en mairie

Mise à jour des tarifs

Comme chaque année, à la même époque, le conseil municipal a examiné l'ensemble des tarifs appliqués par notre collectivité.

	2007	2008	
Indemnités des élus	Montants	Montants	Variations
Indemnité du Maire (Pour mémoire)	6.5% de l'indice 1015 brut de la fonction publique	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Délibération du 21/03/2008
Indemnité des adjoints (Pour mémoire)	2.8% de l'indice 1015 brut de la fonction publique	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Délibération du 21/03/2008
Eau potable (Consommation semestrielle)	Montants	Montants	Variations
Consommation inférieure à 150 m3	1,06 €	1.08 €	1.5%
de 150 à 300 m3	1,00 €	1.02 €	1.5%
Au-delà de 300 m3	0,95 €	0.96 €	1.5%
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	12,00 €	12.18 €	1.5%
Assainissement	Montants	Montants	Variations
Part fixe annuelle	37,26 €	38.72 €	+3.92%
Prix au M3 d'eau rejeté	0,54 €	0.56 €	+3.92%
Concessions de cimetière	Montants	Montants	Variations
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%
Location salle communale	Montants	Montants	Variations
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%
Affouage	Montants	Montants	Variations
Prix du stère de bois coupes 2007/2008	5.50 €		0%
Taxe locale d'équipement	Taux	Taux	
Toutes catégories	3%	3%	0%



Mairie : Rue de Prételon
70 000 Villeparois
Horaires d'ouverture : Le mardi
et le jeudi
de 18 à 19 heures
☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20
✉ 03.84.75.29.30
e-mail :
mairie.villeparois@wanadoo.fr
www.vi-va.fr



Pour ce qui concerne l'assainissement, l'évolution des coûts de traitement des eaux usées par la CCAV (+7%) nous impose un ajustement significatif des tarifs. Il faut également rappeler que ce service est déjà équilibré par une subvention du budget communal et que la non prise en compte des augmentations de charges accentuerait le déficit de ce service.

Pour ce qui concerne l'eau potable l'évolution des prix de l'eau achetée à la société GAZ et EAU et la progression des amortissements justifient l'augmentation des tarifs, que le conseil a souhaité modérer compte tenu des taxes, collectées par l'agence de l'eau, qui s'ajoutent cette année sur notre facture (+ 0.028 € pour l'eau et +0.004 € pour l'assainissement par M3)

.Versement de subventions

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR)	100 €
Fédération des Associations de Soins à Domicile de Haute-Saône (FASSAD)	100 €
Foyer les Grillons (ADAPEI de Haute-Saône)	100 €
Collège Jacques BREL (Voyage scolaire - Demande du 04/04/2008)	20 €



Désignation des correspondants pour les services de l'Etat

Par courrier du 22 avril 2008, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône nous demande de bien vouloir désigner un certain nombre de correspondants au sein du conseil municipal afin d'assurer les fonctions suivantes :

Référent canicule	Jacqueline JEANPIERRE
Correspondant défense	Alain BERSOT
Correspondant pandémie grippale	Jacqueline JEANPIERRE
Destinataires DIALPHONE (Système d'alerte)	Michel BOURGEOIS
	Bruno MICHEL
	Jacqueline JEANPIERRE
	Alain BERSOT



Réseau d'assainissement - Conventions de servitudes

Une partie importante du collecteur général du réseau d'assainissement collectif et quelques réseaux de branchement,

traversent des propriétés privées.

La plupart des ces réseaux ne sont pas couverts par une convention de servitude, indispensable pour en assurer la maintenance, la pérennité et les réparations éventuelles.

La vente en cours d'une parcelle constructible, située sur ce réseau et les travaux d'extension du réseau effectués en 2007 ont mis en évidence cette insuffisance dans la protection de nos réseaux.

Des contacts ont été pris avec la plupart des propriétaires concernés. La signature de ces conventions ne devrait donc pas poser de problèmes importants.

Le conseil a autorisé le Maire à entreprendre ces démarches et à signer les conventions.

Convention avec la commune de Coulevon Mutualisation de matériel

Par délibération du 17 janvier 2003, le conseil municipal avait approuvé une convention de partenariat entre les communes de Villeparois et Coulevon afin de définir les règles de mise en commun du matériel utilisé par notre ouvrier d'entretien, salarié à mi-temps des deux communes ainsi que les modalités de répartition des coûts.



Le remplacement indispensable du matériel destiné à l'entretien des espaces verts et l'expérience de ces dernières années nous ont conduit à nous rencontrer pour une mutualisation plus efficace de nos moyens.

Une nouvelle convention sera donc signée par les Maires des deux communes, prenant en compte les points suivants :

- 1) Le matériel existant mis en commun par la commune de Villemarais sera pris en compte dans la répartition des dépenses pour sa valeur nette comptable au 31/12/2008. L'équilibre des comptes sera réalisé sur les premiers achats.
- 2) Les nouveaux achats de matériel commun seront pris en charge par chaque commune à hauteur de 50%.
- 3) Les matériels achetés en commun figureront à l'actif de chaque commune pour leur valeur partielle réglée par la commune.
- 4) Toute nouvelle acquisition de matériel commun ferait l'objet d'une délibération prise par les conseils municipaux des deux communes. Cette délibération fixera notamment, pour chaque matériel, sa durée d'amortissement (réelle ou théorique)
- 5) Les dépenses d'entretien, de réparation, d'assurance et de fonctionnement des ces matériels seront réparties entre les deux communes à hauteur de 50%.
- 6) La commune ayant l'initiative de dénoncer cette convention s'engagera à rembourser à l'autre commune sa part du matériel commun pour sa valeur nette comptable. (Sauf accord amiable différent entre les communes).

Le conseil municipal a autorisé le maire à rédiger cette convention et à la signer.

Projet d'acquisition de matériel mutualisé avec la commune de COULEVON



Dans le cadre du projet de convention avec la commune de Coulevon, les conseils municipaux ont décidé d'acquérir différents matériels destinés à l'entretien des espaces verts et publics de nos deux communes.

Il s'agit d'un tracteur, d'une tondeuse et d'une

remorque.

Ce projet d'achat a fait l'objet d'une large consultation auprès d'entreprises susceptibles de fournir et d'entretenir correctement ce matériel.

Plusieurs élus des deux communes ont participé à des démonstrations et se sont rendus dans d'autres collectivités afin d'apprécier la fiabilité des matériels proposés.

Après analyse des offres les maires des deux communes ont proposé d'acquérir les matériels suivants :

- Un tracteur ISEKY Série TXG 23 au prix de 11 091.10 € TTC, garanti deux ans et commercialisé par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE.
- Une tondeuse ventrale à éjection latérale, largeur 1,37 m, 3 lames, garantie deux ans, au prix de 1 646.90 € et commercialisée par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE.
- Une remorque pour voiture, modèle ANY type BU200 au prix de 900 € TTC, commercialisée par l'entreprise DORAS à Vesoul.

Les conseils municipaux des deux communes ont validé cette proposition.

Aménagement de la rue de Fanican Demande de subvention



Nous avons inscrit au budget primitif 2008, des crédits en vue de commencer l'aménagement du quartier de Fanican.

Ce dossier a fait l'objet d'une première étude, réalisée par le CAUE, qui a notamment mis en évidence les problèmes de circulation routière et piétonne dans la rue de Fanican, reliant le Village ancien au lotissement « Aux Chailles ».

La commission chargée de l'aménagement du territoire a pu constater l'urgence d'un aménagement au pied de cette rue, face à l'ancienne mairie.



Sur une longueur d'environ 30 m, les risques d'éboulement des murs de soutènement sont très importants et la circulation piétonne et routière est particulièrement dangereuse dans ce secteur étroit.

De nombreux enfants empruntent cette rue pour rejoindre les transports scolaires. Il est donc urgent d'entreprendre des travaux de sécurisation de cet espace public, sans attendre l'élaboration d'un projet d'ensemble, plus ambitieux et conforme aux recommandations du CAUE.

Dans le cadre de l'aide technique, assurée par la DDE, nous avons élaboré un projet d'aménagement évalué au environ de 20 000 € HT. Cet aménagement permettrait de régler définitivement le problème des risques d'éboulement et améliorerait les circulations.

Pour réaliser rapidement ce projet, le conseil a sollicité l'aide du département au titre des amendes de police.

Les plans et descriptifs élaborés par la DDE sont pour l'instant relativement sommaires et seront retravaillés par la commission chargée de l'aménagement du territoire.

Service de l'eau et de l'assainissement Mise en place du paiement par prélèvement



La commune assure en régie directe les services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

La comptabilité publique nous permet maintenant de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des prestations offertes aux abonnés.

Ce service supplémentaire et facultatif sera proposé aux habitants du village pour le paiement de la facture d'eau et d'assainissement du 2^{ème} semestre 2008.

Informations diverses

La journée Star environnement fut un véritable succès. De nombreux enfants sont venus écouter la bonne parole de Nathalie BAGUET qui a su capter l'attention d'une classe improvisée au beau milieu de



l'étable d'Alain BERSOT.

Les objets, collectés sur le territoire de la commune étaient plus insolites les uns que les autres. Les photos sont consultables sur le site Internet de la commune. Tous les enfants ont reçu un ticket d'entrée au spectacle de la Star Ac organisé par la Communauté de Communes

le 14 juin prochain et quelques babioles collectées au Sytévom. La matinée s'est terminée autour de jus de fruits et gâteaux offerts par la municipalité. On aurait pu boire du lait, mais ce ne fut que du petit lait pour les organisateurs.



Journée pétanque, les organisateurs avaient un peu les boules !



Cette journée, organisée par l'Association VI-VA était pourtant bien préparée. André avait, comme à son habitude arpenté le bitume pour distribuer les invitations et coller les affiches, la Presse de Vesoul, comme Radio Plein Coeur, relayé

cet événement comme il se doit, et la famille RIGOLOT affûté le règlement du concours. Plusieurs volontaires s'étaient joints aux membres du bureau de VI-VA pour monter le chapiteau, de la cuisine à la buvette, tout était fin prêt.

Mais avec les boules, il faut du soleil et ce jour-là le soleil avait triste mine.

Il est vrai aussi que le Sri Lanka ne fait plus recette, les caméras sont parties depuis longtemps, les grandes associations caritatives n'ont pas su gérer les fonds que ce spectaculaire élan humanitaire avait généré...et puis, il y a d'autres catastrophes naturelles, d'autres guerres, d'autres malheurs dans le monde ou très près de chez nous.

N'oublions pas, qu'à l'autre bout de la planète, il y a quelques enfants qui chaque année reçoivent un peu de soleil de Villeparois et si Vi-VA ne réussit que cela c'est déjà une grande fierté pour notre village.

Dans son discours d'installation de l'association, Jean-Marie GARNIER nous avait annoncé des moments difficiles, il ne s'était pas trompé, mais ne pensait peut-être pas ce jour-là qu'il devrait compter sur ses amis pour l'encourager à poursuivre cette belle idée : Tresser un lien entre un Village d'Ici et un Village d'Asie.

Toute l'équipe de VI-VA remercie les courageux et courageuses qui sont venus lancer quelques boules entre les gouttes et partager le repas préparé par Jean-Marie, Muriel et Jordan.

De nombreux donateurs, ayant participé à la confection du repas, cette journée a permis, malgré la faible participation, de dégager un bénéfice d'environ 1000 €.